

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 13

Guy FRANÇON Jean Claude MAZUEL Eric BONNAND Blandine
VILLEMAGNE Séverine MOULIN Coralie CHAMARD BOUDET Monique
SANCHEZ Guy TISSEUR Olivier SAPET Nathalie TALER Alexandra TEYSSIER
Jérôme COTE Caroline BEAL

Nombre de conseillers
représentés : 2

Procurations : Cassandre JANVIER à Eric BONNAND

Albert RAMBAUD à Guy FRANÇON

Excusés : Huguette BADAR Antonin BADAR Yolande LAROUX Coralie
CHAMARD BOUDET

Secrétaire de séance : Jean Claude MAZUEL

202400901 ACQUISITION FONCIERE PARCELLE C326 Annule et remplace 20240605

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20240606

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle C326 dont sont propriétaires l'association diocésaine de Saint Etienne et l'association Enfance et Partage au prix de 3140 €

Approbation unanime

20240902 ACQUISITION FONCIERE PARCELLE AE 204

Monsieur le Maire rappelle :

La collectivité souhaite acquérir une partie de la parcelle AE 14, nouvellement numérotée AE 204 suite au bornage réalisé le 19 avril 2024,

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20240606 fixant les conditions d'acquisitions :

Acquisition foncière afin de sécuriser l'accès piétonnier du chemin de la madone et aussi faciliter l'écoulement des eaux pluviales aériennes. Un mur banché sera construit pour soutenir la parcelle.

Ce mur sera élevé à la charge de la collectivité. Le bornage sera aussi à charge de la collectivité.

Les viabilités (branchements AEP, EU, Eaux Pluviales, Fibre et Telecom) seront installées lors de la construction du mur et à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée cette acquisition au prix de 17 €/m² pour une surface de 204 m² - grillage et haie à charge du vendeur.

Approbation unanime

20240903 ECHANGE FONCIER AVEC SOULTE ENTRE LA PARCELLE AD 291 (ex AD 134) ET LA PARCELLE AD 290 Annule et remplace 20240605

Monsieur le Maire rappelle :

La collectivité souhaite acquérir la parcelle AD 291 pour 271 m² qui se trouve dans la continuité de l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 294 (délibération 20231203 ex AD 136).

Pour ce faire, un accord a été trouvé avec les propriétaires à savoir un échange avec la parcelle, propriété communale cadastrée AD 289 pour 223 m².

Aussi, Monsieur le Maire explique que, compte-tenu de la différence de surface entre les deux parcelles échangées, une soulte sera à la charge financière de la collectivité.

Le montant de cette soulte proposé par M. le Maire à l'Assemblée délibérante est de 150 €/m², et tient compte des conditions suivantes :

- Construction à la diligence et aux frais exclusif d'un mur édifié en parpaings, pour séparation des parcelles, lequel sera crépi de chaque côté ; type chaux.

Il sera recouvert de couvertines en tuiles et sera construit sur l'emprise communale. L'entretien futur des façades sera par contre à charge de chaque propriétaire respectif.

Approbation unanime

20240904 REMISE EXCEPTIONNELLE SUR TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire indique que lors de la mise à disposition de la salle des fêtes le 7 septembre 2024 à la société SIGVARIS, une inondation partielle de la salle est survenue entraînant une rupture de l'alimentation électrique.

Monsieur le Maire propose donc un dégrèvement sur le tarif alloué.

La société SIGVARIS ne sera redevable que de la somme de 800 € (contre 1 180 € initialement prévus).

Approbation unanime

Ont signé au registre tous les membres présents

A Saint Bonnet les Oules, le 15 octobre 2024

Le Maire,

Guy FRANÇON

